

# MAIRIE DE BUZET-SUR-TARN

# AVIS DE CONCERTATION

# AU TITRE DU CODE

# DE L'URBANISME

Articles L. 103-2 à L.103-7 du Code de l'urbanisme

Projet de construction d'une canalisation souterraine de gaz naturel  
Mise en compatibilité du plan d'urbanisme de Buzet-sur-Tarn

## OBJET DE LA CONCERTATION

La mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Buzet-sur-Tarn est rendue nécessaire par le projet de construction sur le territoire communal d'une canalisation de transport de gaz naturel (projet « REVA » porté par la société Teréga : [www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva](http://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva))

Le tracé de la future canalisation traverserait l'« espace boisé classé » situé sur la parcelle n°ZX 73. Pour permettre la compatibilité du projet avec le PLU de Buzet-sur-Tarn, il s'avère nécessaire de modifier le zonage de l'espace boisé classé au droit du futur ouvrage.

Cette procédure de mise en compatibilité fait l'objet d'une concertation publique au titre du Code de l'urbanisme dont les modalités ont été approuvées par délibération du conseil municipal de Buzet-sur-Tarn. Elle se déroulera du 23 avril 2024 au 7 mai 2024 (minuit).

## OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Le projet REVA a déjà fait l'objet d'une concertation préalable du public du 31 janvier au 6 mars 2022. Cette concertation était organisée volontairement par Teréga selon les principes du Code de l'environnement (art. L 121-16).

La présente concertation est organisée par la mairie de Buzet-sur-Tarn au titre du Code de l'urbanisme (art. L 103-2) et vise à :

- faire connaître l'existence du projet de mise en compatibilité du PLU de Buzet-sur-Tarn,
- permettre à la population, et notamment aux riverains, de prendre connaissance de ses caractéristiques,
- permettre à toute personne intéressée de faire part de ses observations.

## MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Le public est invité à s'informer et à participer via les modalités suivantes :

### Dossier de concertation

Un dossier de concertation sera mis à disposition du public durant toute la durée de la concertation :

- en version papier, en mairie de Buzet-sur-Tarn aux heures habituelles d'ouverture au public (Lundi : 14h-17h, Mardi / Mercredi / Vendredi : 8h30-12h et 14h-17h, Jeudi : 8h30h-12h, Samedi : 10h-12h)
- en version numérique sur le site internet de la mairie [www.mairie-buzet-sur-tarn.fr](http://www.mairie-buzet-sur-tarn.fr)

### Registre

Un registre de concertation papier, permettant de recueillir les remarques du public durant toute la durée de la concertation, sera lui aussi mis à disposition du public en mairie de Buzet-sur-Tarn aux heures habituelles d'ouverture (Lundi : 14h-17h, Mardi / Mercredi / Vendredi : 8h30-12h et 14h-17h, Jeudi : 8h30h-12h, Samedi : 10h-12h).

### Contributions par email

Le public aura également la possibilité de transmettre ses contributions par mail à l'adresse [accueil@buzet-sur-tarn.fr](mailto:accueil@buzet-sur-tarn.fr) en veillant à indiquer dans l'objet : « contribution »

## SUITES DE LA CONCERTATION

A l'issue de la concertation, le conseil municipal arrêtera son bilan. Il sera mis à disposition du public :

- sur le site internet de la mairie [www.mairie-buzet-sur-tarn.fr](http://www.mairie-buzet-sur-tarn.fr)
- il sera également joint au dossier de déclaration d'utilité publique du projet REVA de Teréga qui sera soumis ultérieurement à enquête publique.